



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE D'INDRE ET LOIRE

La Camusière-18, rue de l'Oiselet, 37550 Saint-Avertin

Tel : 02.47.38.54.43 - Fax : 02.47.37.91.00

udfo37@force-ouvriere.fr

<http://37.force-ouvriere.org>

Analyses et décryptages : document d'information du 27 janvier 2020

La CFDT fidèle à ses origines et... au gouvernement MACRON !

Depuis des mois des millions de salariés du public et du privé s'opposent par la grève et la manifestation au projet de loi MACRON qui veut détruire le régime de retraite gagné en 1945.

Ce n'est un secret pour personne le projet MACRON c'est celui de la CFDT. C'est dès 2003 que la CFDT s'est prononcée pour le système de retraite par points. Pour l'essentiel ce système destructeur de retraites a été co-élaboré par L. BERGER « le patron de la CFDT ». Au-delà du verbiage habituel sur les « inégalités »... la réalité est là : ce nouveau système c'est la travail sans fin, la retraite des morts, la pauvreté aggravée pour des millions de retraités.

Travailler plus longtemps, cotiser davantage pour percevoir beaucoup moins : -25% en moyenne.

C'est un tournant brutal, c'est une conquête fondamentale qu'ils veulent, comme toutes celles de 1936, 1945 faire disparaître.

C'est ce système que la CFDT défend sur le fond, car tout le monde comprend bien la petite manœuvre sur « l'âge pivot » ou « d'équilibre ».

La Suède a un système de retraites par points et comptes notionnels depuis des années, le bilan est là ! la valeur du point a été changée trois fois et le nombre de retraités qui a basculé dans la pauvreté a considérablement augmenté.

C'est ce système que défend la CFDT, en soutenant le gouvernement !

La CFDT a de la suite dans les idées :

- *en 1995, la CFDT soutient la contre-réforme de Juppé, (qu'on appellera à juste titre plan Juppé-Notat) de la Sécurité Sociale.*
- *En 2003, elle soutient la contre-réforme sur les retraites de Fillon-Woerth.*
- *2013 elle apporte sa signature de l'ANI et au pacte de responsabilité en 2014 etc.* La CFDT est dans sa pratique réformatrice et non pas réformatrice !



La CFDT contre la grève :

En 2010, F. Chérèque s'était opposé à la grève des contrôleurs aériens et on pourrait citer de nombreux exemples du soutien de la CFDT aux plans antisociaux du gouvernement et du MEDEF.

La CFDT contre la grève ce n'est pas une nouveauté ! la CFDT est partisane de la grève qui n'embête personne !!! la grève qui n'embête personne : ce n'est pas de grève du tout !

La CFDT préfère les manifestations du samedi en famille !

La CFDT poursuit la CFTC, organisation créée par l'église catholique pour s'opposer à la jeune CGT d'alors « *la CFTC est soucieuse de s'opposer de façon constructive à la lutte des classes...elle met en avant des formules de collaborations tripartites faisant place à l'état.* »

Dans ses statuts, la CFTC avait une référence à l'encyclique « Rerum Novarum » qui exprime la doctrine sociale de l'église.

Pour la CFTC à l'époque la grève n'est pas un droit mais doit être vue comme une menace (SIC)

La CFDT a-t-elle vraiment rompu avec ses origines ?

Certes en 1964 la CFDT supprime la référence à l'encyclique « Rerum Novarum » mais ses statuts maintiennent une référence à « l'humanisme chrétien ».

Par la suite poursuivant son toilettage, elle fera référence aux différentes sortes d'humanismes, dont l'humanisme chrétien.

Humanisme chrétien ? l'Église convertie à la loi du profit « reconnaît le rôle pertinent du profit comme indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise » (SIC)



Le rôle pertinent du profit c'est la liquidation de pans entiers de l'industrie, les licenciements massifs, le chômage, la précarité, la misère, les délocalisations, la privatisation des services publics, le démantèlement de la Sécurité Sociale, des hôpitaux publics, de l'école publique laïque et du régime de retraite de Macron ouvrant la voie aux fonds de pension, aux sociétés d'assurances qui veulent récupérer ces milliards pour les injecter dans la spéculation.

Deux conceptions antagonistes !

En 2020, il en est de même qu'en 1887, quant à l'opposition entre la collaboration, le corporatisme et le syndicalisme libre et indépendant, celui de la Charte d'Amiens que nous défendons toujours.

Pour nous, à la cgt-FO, les ouvriers, les employés n'ont pas les mêmes intérêts que les patrons, les actionnaires ou l'état employeur. Les syndicalistes libres et indépendants ne défendent pas l'intérêt commun de l'entreprise, ils défendent les intérêts particuliers des salariés.

Quels intérêts communs avec les patrons des trusts ? quels intérêts communs avec les dirigeants de Michelin, Tupperware, Hutchinson, Sandvik, de la SES ? ...

Deux rappels historiques pour comprendre !

- **La Charte d'Amiens**

Le congrès confédéral d'Amiens 8-13 octobre 1906 confirma l'article I constitutif de la CGT « *La CGT groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat* »

Cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

A l'inverse la CFTC fondée en 1919 (soit 13 ans après la Charte d'Amiens) s'inspire explicitement de la doctrine sociale de l'église et de l'encyclique « Rerum Novarum » pour qui dans la société les deux classes sont destinées par nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : « *il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital* » cela a le mérite d'être clair !

Pour l'église le capital est un horizon indépassable et le seul mode de production.

- **La charte du travail de Pétain et du régime de Vichy**

Ce texte précise notamment :

« *Dans chaque entreprise, un comité social, pour le moment provisoire et plus tard contrôlé par le comité local où les délégués ouvriers soient librement choisis* »:

- Il gère toutes les œuvres sociales de l'entreprise
- Il aide la direction à résoudre les problèmes de vie professionnelle, PLUS DE GREVES, NI DE LOCK OUT, mais partout l'esprit de conciliation empêchant les conflits (voilà de quoi faire rêver MACRON et le MEDEF)...

Comme on le voit, la volonté d'instaurer un régime corporatiste (subsidiarité) n'est pas née d'hier mais elle est toujours actuelle !